

Code de conduite (Code of Conduct) pour la SATW

Tony Kaiser, Rolf Hügli

Version 1, 16.08.2013

Contenu

1	Les principes éthiques.....	2
2	Nous formons une équipe ouverte et respectueuse	2
3	Nous soutenons la réussite de nos partenaires commerciaux	2
4	Nous créons de la confiance	2
5	Nous soutenons une concurrence loyale.....	2
6	Nous protégeons notre crédibilité.....	2
7	Nous protégeons les informations confidentielles.....	3
8	Nous respectons les droits de propriété intellectuelle.....	3
9	Nous évitons les conflits d'intérêt	3
10	Nous nous conduisons correctement en matière d'informatique	3
11	Nous respectons les lois.....	3
12	Nous signalons les infractions.....	3

1 Les principes éthiques

La SATW s'est engagée à respecter les principes éthiques les plus stricts de la branche et poursuit ses objectifs et son succès en faisant preuve de loyauté et d'honnêteté envers ses membres, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires, ses interlocuteurs et les autorités (ci-après réunis sous le terme générique de *partenaires de travail*). Ceci s'applique en particulier au rôle de la SATW comme « honest broker ».

Ces principes sont consignés dans le présent code de conduite. Ils déterminent les relations avec nos *partenaires de travail*.

2 Nous formons une équipe ouverte et respectueuse

La collaboration de tous les groupes actifs de la SATW se caractérise par une communication franche et honnête, un respect et une confiance mutuels. Indépendamment de la fonction exercée, nous nous considérons comme une équipe qui s'entraide et contribue ensemble au succès de l'organisation.

3 Nous soutenons la réussite de nos partenaires de travail

Pour que la réussite de nos *partenaires de travail* soit assurée, nos relations envers eux doivent être marquées par un comportement intègre et des services de qualité.

La qualité de nos services crée une plus-value et contribue à l'amélioration des prestations de nos clients et partenaires. Les principes éthiques de la SATW doivent garantir la satisfaction sans limite des attentes correspondantes. La réussite de nos *partenaires de travail* est une condition sine qua non de la réussite de la SATW.

4 Nous créons de la confiance

Pour pérenniser le succès de la SATW, nous devons impérativement être dignes de confiance – notamment dans notre rôle de « honest broker » consistant à transmettre des contenus techniques délicats et pertinents pour la société. Cette confiance se gagne en faisant preuve de transparence et de sincérité dans les relations avec nos *partenaires de travail*.

5 Nous soutenons une concurrence loyale

La concurrence est protégée et soutenue par le droit de la concurrence comme base d'une économie de marché libre. Nos actes répondent donc aux lois applicables sur le cartel et aux autres règlements en vigueur relatifs à la concurrence.

6 Nous protégeons notre crédibilité

Le succès de nos *partenaires de travail* dépend de la crédibilité de notre conduite. Si nous négligeons ceci, nous nous exposerions à la critique que nos décisions professionnelles ne sont pas déterminées par le résultat mais par d'autres facteurs.

Nos membres et collaborateurs ne peuvent donc proposer, promettre (ou se faire promettre), exiger ou accepter aucun cadeau socialement inapproprié ou inconciliable avec les pratiques habituelles du secteur ou les dispositions légales. Les intérêts existants sont dévoilés proactivement.

7 Nous protégeons les informations confidentielles

La SATW s'engage à traiter de façon responsable les informations que nos *partenaires de travail* nous confient dans le cadre de nos activités. Nos membres et collaborateurs respectent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de les communiquer à des tiers. Lors du traitement de données, nous observons les dispositions légales relatives à la protection des données.

8 Nous respectons les droits de propriété intellectuelle

La SATW respecte les droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier de ses *partenaires de travail*. Nos collaborateurs ne peuvent obtenir des informations correspondantes par des moyens contraires à la loi ni publier ces informations sans le consentement des tiers ayant-droits.

9 Nous évitons les conflits d'intérêt

Les membres et collaborateurs de la SATW doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de la SATW.

En cas de risque de conflit d'intérêt, le membre ou collaborateur concerné est tenu d'informer immédiatement le directeur ou le président de la SATW afin de déterminer la suite de la procédure.

10 Nous nous conduisons correctement en matière d'informatique

Les logiciels sous licence pour lesquels la SATW ne possède pas de licence ne peuvent pas être installés sur le système informatique de la SATW. Les données créées ou stockées sur les systèmes informatiques de la SATW sont la propriété de la SATW. Les systèmes informatiques ne peuvent être utilisés pour attaquer l'intégrité des réseaux ou des données de tiers, notamment de nos *partenaires commerciaux*.

11 Nous respectons les lois

Le respect des dispositions légales correspondantes est un principe fondamental de l'activité de la SATW. Pour garantir que nous répondons entièrement aux attentes de nos *partenaires de travail*, nous exigeons de nos collaborateurs et membres qu'ils se familiarisent avec les dispositions légales pertinentes pour leur activité professionnelle.

12 Nous signalons les infractions

Les principes éthiques décrits dans le présent code de conduite constituent une composante centrale de la culture d'entreprise de la SATW. Le respect aveugle de ces principes est indispensable et chaque collaborateur/collaboratrice et membre est responsable de leur respect. Tous les collaborateurs et membres sont en outre tenus de signaler au directeur ou au président de la SATW les infractions au présent code de conduite.